



REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
LA CONFÉRENCE
DU DÉSARMEMENT
À GENÈVE

Liberté
Égalité
Fraternité

Session 2021

Intervention en séance plénière de
Mme Amélie Delaroche
Représentante permanente adjointe, chargée d'affaires a.i.
de la France auprès de la Conférence du désarmement

Point 6 de l'ordre du jour / transparence Présentation de la stratégie spatiale de défense de la France

(Genève, 27 juillet 2021)

Madame la Présidente,

Je salue la présence parmi nous aujourd'hui de Mme la Secrétaire générale et ma délégation souhaite la bienvenue à l'ambassadeur du Nigéria et à l'ambassadrice d'Ukraine. Je rejoins aussi les messages de condoléances adressés aux pays ayant subi les inondations et aux familles des victimes.

La France reconnaît le caractère fondamental de la transparence en matière de désarmement et de maîtrise des armements, et ce sujet nous donnerait la possibilité de discuter de bien des choses, par exemple des efforts de la présidence française du processus P5 pour promouvoir la transparence en matière de doctrines nucléaires et la réduction des risques stratégiques, ou encore les efforts de transparence dans le cadre du TCA ou de la CIABT. Je souhaiterais toutefois axer mon intervention sur un sujet particulier :

La résolution 75/36 portée par le Royaume-Uni, parrainée par la France, relative à la « réduction des menaces dans l'espace par l'adoption de normes, principes et règles de comportement responsable » est une étape importante vers l'identification des menaces dans l'espace, leur caractérisation et *in fine* le développement de normes de comportements responsables dans l'espace. La France soutient depuis le début cette initiative et souhaite continuer de contribuer activement au débat y afférent.

A cet égard, la France a envoyé sa contribution nationale au secrétaire général des Nations Unies, conformément au mandat inclus dans la résolution. La résolution 75/36 invite également les Etats à présenter leurs politiques spatiales à la CD. Il s'agit d'une mesure importante pour améliorer la transparence des activités spatiales, tout en réduisant les risques d'erreurs de jugement ou de calcul. C'est pourquoi nous souhaitons saisir l'opportunité qui nous est offerte avec l'inscription du point 7 « transparence » à l'ordre du jour de la Conférence aujourd'hui, pour présenter les grandes lignes de notre stratégie de défense spatiale.

A la demande du Président de la République, le Ministère des Armées a élaboré une nouvelle stratégie de défense spatiale pour la France, afin de tenir compte de l'évolution des réalités de l'environnement spatial et des menaces croissantes pesant sur nos moyens spatiaux qui constituent des capacités essentielles à la vie quotidienne de nos citoyens et de nos économies. Cette stratégie a été publiée le 25 juillet 2019. Je rappelle qu'elle est par ailleurs publiée en français et en anglais sur le site du Ministère des Armées et est disponible au téléchargement.

La SSD réaffirme le caractère essentiel des satellites pour notre sécurité comme pour notre économie. Elle prend acte du renforcement de la compétition stratégique, économique et industrielle entre Etats et de l'apparition d'un large spectre de menaces au-delà des menaces cinétiques traditionnelles, autant d'éléments qui font que l'espace est devenu un milieu de rivalité et de confrontation propice au risque d'escalade.

Depuis la publication de notre Stratégie il y a deux ans, le durcissement de l'environnement stratégique et opérationnel dans l'espace extra-atmosphérique se confirme, avec la multiplication d'événements inamicaux et ambigus voire provocateurs comme des tentatives d'approches de satellites non annoncées, et en tout état de cause préoccupants au vu de la stabilité stratégique.

L'espace dispose d'un cadre juridique international garantissant la liberté d'exploration et d'accès à l'espace et son utilisation pacifique. Il est primordial de préserver ce cadre et le libre accès de tous à l'espace. Notre stratégie s'inscrit dans le respect de ces principes fondamentaux. Elle ne remet pas en cause le respect des principes fondamentaux du droit de l'espace auxquels la France est attachée et notamment les principes du traité sur l'Espace de 1967. Elle s'exerce en outre dans le respect de l'ensemble du droit international existant, et notamment la Charte des Nations unies qui s'applique dans son intégralité à l'espace.

La SSD vise ainsi, en conformité avec le droit international, à donner une réponse capacitaire, organisationnelle, opérationnelle, et diplomatique à ce contexte stratégique nouveau, avec une approche fondée sur la coopération internationale, afin de protéger et défendre plus efficacement notre liberté d'action et d'accès à l'espace et renforcer notre autonomie stratégique :

1) L'objectif est de **développer, pérenniser et améliorer nos capacités militaires de veille stratégique et d'appui aux opérations**, tout en renforçant en parallèle **notre capacité à comprendre et surveiller en permanence l'activité sur toutes les orbites d'intérêt de manière autonome**. Il s'agit aussi de nous doter, d'ici à 2030, d'une capacité de « défense active », dans le cadre d'une stratégie d'auto-défense, pour protéger les satellites concourant à nos intérêts nationaux, décourager toute agression et être en mesure le cas échéant de défendre nos intérêts de façon adaptée et proportionnée, et cela dans le strict respect du droit international public, et notamment la Charte des Nations unies (y compris son article 51 sur le droit de légitime défense). Concrètement, nous disposons déjà de capacités propres pour surveiller l'espace, grâce aux radars de l'Onera et au réseau de télescopes d'ArianeGroup par exemple. Pour aller plus loin, plusieurs projets ont été lancés : comme par exemple le nanosatellite Yoda, chargé de patrouiller dans l'espace immédiat autour de nos grands satellites les plus précieux afin de nous alerter, ainsi que le déploiement de petites caméras sur nos prochains satellites de télécommunication Syracuse 4 pour détecter plus avant l'arrivée d'une menace. Par ailleurs, je veux être très claire : la destruction de manière cinétique et mécanique des satellites serait génératrice de débris, nous y sommes donc fermement opposés. D'ailleurs, notre Stratégie propose une norme d'interdiction de la création volontaire de débris de longue durée.

2) **Le second objectif est de poursuivre la réorganisation du spatial de défense sur le plan interne, avec la création d'un commandement unique** créé en septembre 2019. Il regroupe les compétences des armées pour appuyer la stratégie spatiale de défense française dans tous les domaines (opérations, relations internationales, développement capacitaire, politique spatiale et génération de la ressource), il développe ses compétences avec un important effort de formation et renforce l'autonomie des armées dans le domaine spatial. Le CDE compte aujourd'hui 30 personnes, et s'agrandira pour regrouper 70 personnes cet été. L'objectif à terme est de parvenir un CDE composé de 450 personnes, à la fois pour la partie

commandement de l'espace et la partie centre d'excellence Espace de l'OTAN dont l'Alliance a récemment décidé l'implantation à Toulouse.

3) Troisième objectif : saisir et accompagner les opportunités du New Space : nous devons construire et consolider notre autonomie stratégique en saisissant les possibilités offertes par le « New Space » et en réinventant notre modèle industriel. Les acteurs définissant les besoins et développant les futures capacités (CDE, EMA, DGA, AID, organismes de recherche) s'appuient sur les grands systémiers européens (TAS, ADS) de même que sur un tissu de plus petites entreprises (start-ups) et les incubateurs du domaine spatial. Un laboratoire d'innovation spatiale des armées, appelé LISA, a été créé afin de soutenir l'innovation au profit des missions du ministère des armées. Il a été positionné à Toulouse au cœur de l'éco système spatial européen.

4) Privilégier les coopérations, en particulier les coopérations internationales : un élément essentiel de consolidation de notre autonomie stratégique est l'élargissement des coopérations avec nos partenaires et alliés au domaine des opérations dans l'espace, et l'ouverture à de nouveaux partenaires. La France bénéficie d'une riche expérience en matière de coopérations bilatérales européennes sur le partage des capacités d'observation de la Terre et des communications satellitaires. Par ailleurs, la coopération au sein de l'Union européenne, sur des programmes civils avec des volets « sécurité », est au cœur de notre politique spatiale. La Présidence française de l'UE qui débutera en janvier 2022 sera l'opportunité de maintenir un fort niveau d'ambition dans le domaine spatial.

5) En effet, les efforts diplomatiques destinés à affermir ces principes font partie intégrante de notre stratégie. La France continuera de s'investir pleinement pour faire émerger une régulation pragmatique, efficace et immédiatement applicable du milieu spatial. En premier lieu, ceci requiert un effort particulier d'élaboration de normes de comportement responsable pour garantir la stabilité stratégique et éviter les risques de malentendus ou d'escalades. Nous sommes mobilisés pour travailler, avec tous les Etats intéressés. C'est l'objectif de la résolution 75/36 que nous soutenons. Par ailleurs, l'interdiction de la destruction intentionnelle de satellites, génératrice de débris de longue durée de vie, pouvant rendre plus difficile tout accès à l'espace, doit figurer parmi nos priorités collectives, car elle représente un risque majeur pour l'environnement spatial.

Madame la Présidente,

Comme l'a souligné la Ministre des Armées : « nous ne sommes en aucun cas engagés dans une course aux armements. Notre priorité est de poursuivre nos efforts diplomatiques, avec nos partenaires européens en particulier, mais plus largement, avec l'ensemble des Etats intéressés, pour garantir un usage pacifique de l'espace ».

Par la publication de sa SSD présentée aujourd'hui à la CD, la France a fait un effort inédit de transparence. Elle continue ainsi de donner l'exemple : elle dit ce qu'elle fait et fait ce qu'elle dit.

Je vous remercie./.